

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON

Séance du 02 décembre 2025

Délibération du CA n°25/31

Objet : contrôle interne budgétaire et comptable

Document joint : cartographies des risques et plans d'action budgétaires et comptables

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon, adopté en sa séance du 16 octobre 2024.

Exposé des motifs :

Le contrôle interne comptable et financier recouvre l'ensemble des dispositifs organisés, formalisés et permanents mis en œuvre par l'ensemble des acteurs, pour maîtriser le fonctionnement des activités financières du Crous de Lyon et donner ainsi une assurance raisonnable sur la qualité des comptes, c'est-à-dire leur fidélité à la réalité économique, patrimoniale et financière.

Le contrôle interne repose sur une démarche permanente et itérative dans le sens où, pour maîtriser les risques, il doit être constamment adapté aux évolutions de l'environnement de travail (normatives, informatiques, organisationnelles, etc.) et réajusté en fonction de l'évaluation des risques par nature mouvants.

Il s'agit d'un dispositif dynamique qui repose sur une expertise régulière des risques et s'inscrit dans une boucle d'amélioration continue, à la fois dans les domaines de l'organisation des services du Crous de Lyon, dans la documentation des procédures et dans la traçabilité des opérations financières et comptables.

Article unique :

Le conseil d'administration adopte les cartographies des risques et les plans d'actions du contrôle interne financier annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 16
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 16
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 2 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'Innovation
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes


Mohammed BENLAHSEN